

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ILE-
DE-FRANCE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
DE VILLIERS-LE-MORHIER**

Par délibération de la commune de Villiers-le-Morhier en date du 20 décembre 2014 concernant la prescription du PLU de Villiers-le-Morhier et la délibération définissant les modalités de concertation en date du 20 décembre 2014.

Par arrêté du 8 février 2019, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du PLU de la commune de Villiers-le-Morhier.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné M. Jean Marie AVOINE en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du lundi 11 mars 2019 au vendredi 12 avril 2019,

Un dossier sera déposé à la mairie de la commune de Villiers-le-Morhier, consultable aux jours et heures habituels d'ouverture, 9 rue de la Mairie, 28130 Villiers-le-Morhier.

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Villiers-le-Morhier :

- le mardi 12 mars 2019 de 9 H 00 à 12 H 00,

- le samedi 23 mars 2019 de 9 H 00 à 12 H 00,

- le vendredi 12 avril 2019 de 17 H 00 à 20 H 00.

Pendant la durée de l'enquête publique,

- Chacun pourra prendre connaissance du dossier, sur place à la mairie de Villiers-le-Morhier, 9, rue de la Mairie, 28130 Villiers-le-Morhier ou à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, 6 place Aristide Briand, 28230 Epernon, soit sur le site de la commune de Villiers-le-Morhier : www.villiers-le-morhier.com, soit sur le site de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France : www.porteseureliennesidf.fr, soit sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de Villiers-le-Morhier, soit sur papier à la mairie de Villiers-le-Morhier aux jours et heures habituels d'ouverture,

Les observations concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Villiers-le-Morhier pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit, soit par courriel à l'adresse suivante : pluvillierslemorhier@gmail.com, soit adressées par courrier en mairie à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie, 9, Rue de la Mairie 28130 Villiers-le-Morhier.

Les courriels et courriers reçus et enregistrés sont réservés à l'usage unique de l'enquête publique en cours et seront consultables sur le site de la mairie de Villiers-le-Morhier et communiqués au commissaire enquêteur qui les annexera au registre de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, en mairie ou à la communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture et ce pour une durée d'un an.